



Un réseau professionnel

Pour assurer un recyclage de qualité des matières organiques

DÉCHETS VÉGÉTAUX, BIODECHETS, BOUES D'ÉPURATION, EFFLUENTS AGRICOLES



PACK ADHESION Année 2016

Pour toute personne morale ou physique intéressée à titre professionnel par la valorisation des sous-produits organiques (*déchets verts, boues, biodéchets, effluents animaux, cendres, digestats...*) par voie biologique (*compostage, épandage et méthanisation*)

Pourquoi adhérer au RÉSEAU INTERPROFESSIONNEL DES SOUS PRODUITS ORGANIQUES (RISPO) ?

- pour rejoindre, en qualité de personne physique, morale exploitante ou non, une association de spécialistes de la valorisation des sous-produits organiques (déchets verts, boues, biodéchets, effluents animaux, cendres, digestats...) par traitements biologiques (méthanisation, compostage, épandage...),
- pour participer à des journées techniques, à des visites de sites et des voyages d'études, recevoir des informations techniques et réglementaires, échanger avec les membres, disposer de l'accès intégral au site Internet,

Par ailleurs, pour les personnes morales qui exploitent une ou plusieurs installations industrielles de transformation de sous-produits organiques et sont certifiées :

vous vous engagez :	vous bénéficiez :
<ul style="list-style-type: none">• Au respect du cadre référentiel qualité sur les 3 années d'adhésions.• A un programme d'audits annuel sur 3 ans de votre installation.• A contrôle inopiné éventuel au cours des 3 années d'adhésion.	<ul style="list-style-type: none">• Du logo, attestant du suivi qualité.• D'une attestation de conformité au référentiel à joindre aux appels d'offres.• D'un appui à la promotion de sous-produits organiques auprès d'utilisateurs potentiels...• De documents de communication

A noter qu'un projet de référentiel pour les installations de méthanisation des sous-produits organiques, ainsi qu'un manuel des bonnes pratiques du compostage industriel sont en cours de réflexion.

Le barème des cotisations 2016 est le suivant :

• **1- Adhésion annuelle à l'Association**

Nature	Tarifs
• PERSONNE PHYSIQUE	100 € HT (120 € TTC)
• PERSONNE MORALE	200 € HT (240 € TTC)

• **2 - Adhésion pour la Certification :**

Engagement sur 3 ans avec tarif annuel fonction des tonnages traités et incluant sur toute la période:

- Un audit complet de terrain
- Deux audits documentaires

Le montant de la cotisation est fonction du tonnage admis au traitement et déclaré l'année précédente :

Caractéristiques du site ou de vos sites audités	Tarifs
Vous avez déclaré en 2015 : • Entre 0 et 1 000 tonnes	300 € HT (360 € TTC)
• Entre 1000 et 10 000 tonnes	600 € HT (720 € TTC)
• Entre 10 000 tonnes et plus	1 000 € HT (1200 € TTC)

Pour les adhérents multisites certifiés adhérents « personne morale », le tarif est de 100€HT par site supplémentaire, dans la limite de 3 sites au total.

Exemple

Plateforme de 5 000 tonnes/an
Adhésion à l'Association : 200 € HT
Certification : 600 € HT
Total par année 1,2 et 3 : 800 € HT

Année 2016

**Formulaire d'adhésion au
Réseau Interprofessionnel des Sous-Produits Organiques (RISPO)**

Formulaire à retourner par courrier accompagné du règlement à :

RISPO

c/o ACONSULT

Mr Emmanuel ADLER, Président

116 rue Pierre Dumond - 69290 CRAPONNE (tel 06 72 76 08 84)

Mail : contact@rispo.org

Nom :

Prénom :

Fonction :

Société / Organisme:.....

Adresse :.....

Tel:.....

Mail :.....

Montant à régler :

.....+.....=......€TTC

Adhésion 2016 + (option Suivi Qualité 2016)

Par chèque bancaire

Autre :

Une facture vous sera adressée à réception de votre règlement

Fait àle

Qualité du signataire :.....